

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique conjointe sera ouverte du 08 janvier 2024 au 26 janvier 2024 inclus (19 jours), pour recueillir l'avis du public sur le projet portant sur la mise en conformité des mesures de protection autour des captages de Duprat, de Verdier et de la Courie, présenté par la mairie de Salon-la-Tour sur le territoire de la commune de Salon-la-Tour regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement, à l'instauration des périmètres de protection, à l'autorisation d'utilisation de l'eau destinée à la consommation humaine
- une enquête parcellaire afin de déterminer les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Madame Marie-France DESBARATS, artisan en secrétariat et aide à la gestion des petites entreprises est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour mener cette enquête publique.

Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public, du 08 janvier 2024 au 26 janvier 2024 inclus :

- en mairie de Salon-la-Tour aux heures d'ouverture des services soit :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 09h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
les mercredis et samedis : de 09h00 à 12h00

- sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques>

Durant cette même période, le dossier pourra également être consulté sur un poste informatique au sein des locaux de la préfecture - 1 rue Souham 19000 Tulle- aux heures d'ouverture au public sur rendez-vous pris préalablement auprès du bureau de l'environnement et du cadre de vie.

Le public pourra :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, tenu à sa disposition en mairie de Salon-la-Tour
- adresser ses observations et propositions à la commissaire enquêtrice soit :
 - par correspondance à la mairie de Salon-la-Tour, siège de l'enquête (adresse postale : 9 place de la mairie 19510 Salon-la-Tour),
 - par courrier électronique adressé à pref-dup-expropriations@correze.gouv.fr (mentionner dans l'objet du courriel : Enquête publique – mise en conformité des captages de Duprat, de Verdier et de la Courie).

Les observations et propositions du public recues le premier jour de l'enquête publique avant 09 heures et le dernier jour d'enquête après 17 heures ne seront pas prises en compte.

La commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition du public en mairie de Salon-la-Tour pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux jours et heures suivants :

- lundi 08 janvier 2024 de 09h00 à 12h00
- samedi 20 janvier 2024 de 09h00 à 12h00.
- vendredi 26 janvier 2024 de 13h00 à 17h00.

Un exemplaire du rapport et des conclusions motivées de la commissaire enquêtrice sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête en mairie de Salon-la-Tour, à la préfecture de la Corrèze (Bureau de l'environnement et du cadre de vie) et sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Les-enquetes>

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. le maire de la commune de Salon-la-Tour (téléphone : 05.55.98.88.13 courriel : mairiesalonlatour19@orange.fr).

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site internet « Les services de l'État en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis/Enquetes-publiques/Les-enquetes>.

Tulle, 29 NOV. 2023

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général

Jean-Luc TARRÉGA